GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■					
		p1	communautaire récréatif			■				
		u1	utilité publique légère			■				
	LOGE-MENTS	Nombre de logements		min.	1	0				
		Nombre de logements		max.	1	0				
	STRUCTURE / BÂT	Isolée			■					
		Jumelée								
		Contiguë								
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	--				
		Largeur minimum		(m)	7	--				
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	80	--				

TERRAIN	Superficie minimum	(m^2)	5000	--					
	Largeur minimum	(m)	50	--					
	Profondeur minimum	(m)	60	--					

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	10	--				
		Avant maximun	(m)	--	--				
		Latérale minimum	(m)	5	--				
		Total des deux latérales minimum	(m)	10	--				
		Arrière minimun	(m)	9	--				
		Espace naturel	(%)	60	--				
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,08	--				
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--				
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--				

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1) (2) (3)	(3)						

VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

ZONE:	*Va 805*
De villégiature	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) PIIA 002 - Implantation en montagne

(2) Art. 8.3.7 - Logement de gardien

(3) PIIA 020 - Travaux et construction dans les zones Va-999, Va-805 et Vc-821

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2014-03-20	2013-U56-5	

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**

ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**

MISE À JOUR: